



SUCRE N°4 MORCEAUX

Mode d'obtention

Ce produit est obtenu par diffusion, purification, évaporation et cristallisation de sirop de sucre d'origine betterave. Il est ensuite moulé en morceaux de 6 grammes.

Dénomination de vente

Au sens de la directive 2001/111/CE, la dénomination de vente du Sucre N°4 Morceaux est « sucre ».

Caractéristiques physico-chimiques

	Paramètres	Unité	Standard	Méthodes
Sucre	Aspect/Type de couleur	Unité d'aspect type	< 4,5	ICUMSA GS2-13
		Points européens	< 9	Conversion ICUMSA / Points européens
	Coloration	Icumsa	< 45	ICUMSA GS2-10
		Points européens	< 6	Conversion ICUMSA / Points européens
	Cendres	%	< 0.027	ICUMSA GS2-17
		Points européens	< 15	Conversion ICUMSA / Points européens
	Total	Points européens	< 22	Total des points européens : paramètres aspect, coloration, cendres
	Polarisation	g%g	≥ 99,7	ICUMSA GS2-1
	Teneur en sucre inverti	%	≤ 0,04	ICUMSA GS2-4
SO2	ppm	≤ 10	ICUMSA GS2-35	
Sucre Morceaux	Perte au séchage	%	≤ 0,1	ICUMSA GS2-15



SUCRE N°4 MORCEAUX

Valeurs nutritionnelles

	Pour 100 g	Par portion 1 morceau de 6 g
Energie	1700 kJ 400 kcal	102 kJ 24 kcal
Matières Grasses	0 g	0 g
- dont Acides gras saturés	0 g	0 g
Glucides	100 g	6 g
- dont sucres	100 g	6 g
Protéines	0 g	0 g
Sel	0 g	0 g

Caractéristiques de la boîte

Poids d'une boîte	1 kg
Poids moyen d'un morceau	6 g
Nombre de couches par boîte	3
Nombre de morceaux par couche	56 (4 x14)
Nombre de morceaux par boîte	168

Conditionnement

Boîte carton 1 kg.

Conditions de stockage

Nos produits doivent être stockés à l'abri de l'humidité et des variations thermiques.



SUCRE N°4 MORCEAUX

Garanties qualités

<i>OGM</i>	Le Sucre N°4 Morceaux ne provient pas d'organismes génétiquement modifiés et par conséquent, en vertu de la réglementation européenne en vigueur (Règlements 1829/2003/CE et 1830/2003/CE), aucune mention d'étiquetage concernant les OGM n'est nécessaire.
<i>DDM</i>	Le Sucre N°4 Morceaux est dispensé de Date de Durabilité Minimale, selon l'annexe X du règlement européen R 1169/2011.
<i>ALLERGENES</i>	<p>Le règlement (UE) 1169/2011 modifié, relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires (INCO), précise en son annexe II la liste des substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances. Les substances ou ingrédients qui y sont listés doivent être mentionnés et étiquetés selon les modalités de l'article 21 de ce même règlement.</p> <p>Compte tenu de ces informations, nous déclarons que le Sucre N°4 Morceaux ne contient pas d'ingrédients allergisants nécessitant un étiquetage.</p>
<i>IONISATION</i>	Aucun traitement par ionisation n'intervient au cours du procédé de fabrication du Sucre N°4 Morceaux (Décret n° 2001-1097).
<i>ESB/EST</i>	Aucun produit d'origine animale n'est utilisé ou n'est susceptible d'être utilisé dans le Sucre N°4 Morceaux.
<i>TRACABILITE</i>	Notre gestion de la traçabilité respecte les standards GS1. Nous apposons sur chaque palette expédiée (homogène ou non) au moins une étiquette standard EAN 128 supportant un Serial Shipping Container Code qui fait le lien avec nos opérations de production, stockage et expéditions.

TEREOS FRANCE
RCS Saint-Quentin 533 247 979
Etablissement de Moussy-le-Vieux
Rue de Senlis
Tél : +33 (0)1 64 66 55 00

